

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2011

---

**Conseillers présents ou représentés** : Pascal **AVRILLEUX**, Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON**, Alain **COMBE**, Christian **LOYNET**, Robert **MERIAUDEAU** (pouvoir de Bruno **VERDIER**), Catherine **PERRIN-JANAIS**, Bernard **PERTICOZ**, Nadège **PEYSSON-THABARET**, Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER**, Jean-Valentin **WOJCIECHOWSKI**.

---

- Comme d'habitude les conseillers avaient reçu, avant la réunion, des projets de délibération ou des dossiers sur les questions à traiter. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, sauf pour le point 7.

## **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, a :**

1. **autorisé** le premier adjoint, Jacques **BIGRE**, à faire une demande de versement pour la seconde tranche de subvention (67 156 euros) allouée par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour la construction de la médiathèque ; et à signer avec la CAF (Caisse d'allocations familiales de l'Ain) une convention d'aide à l'investissement pour la Cité de l'Enfance : la subvention de la CAF se monte à 193 800 euros ;
2. **modifié** les tarifs des prestations de la garderie périscolaire et du centre de loisirs, pour répondre aux exigences de la CAF, qui participe au financement du fonctionnement de ces structures, sous réserve que la facturation se fasse à l'heure de présence des enfants ou adolescents et prenne en compte les quotients familiaux (déterminés par la CAF) ;
3. **pris** 4 délibérations à caractère comptable (ne créant ni dépense ni recette nouvelle) :
  - reprise en « absence de résultat » pour l'exercice 2010 du lotissement de la Lince ;
  - écritures d'amortissements et de reprise de subventions ;
  - régularisation d'écritures de cession foncière ;
  - écriture de remboursement par le SIEA (Syndicat départemental d'électricité de l'Ain) ;
4. **accepté** que le maire paie, en investissement, dès le début 2012, des factures qui arriveraient avant le vote du budget primitif, et ce jusqu'au quart des montants inscrits en investissement en 2011 ; et **chargé** le maire de placer, dès le 1/01/2012, la trésorerie municipale, pour le cas où celle-ci serait temporairement excédentaire ;
5. **examiné** divers devis et retenu un devis de 6 146,43 euros TTC, présenté par Jean-Valentin Wojciechowski, pour une remise en état de la toiture d'un logement de Glandieu ; et **autorisé** le maire à consulter divers cabinets de géomètres pour la maîtrise d'œuvre du lotissement de la Lince ; et Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER** à procéder de même pour la réalisation d'un enrobé devant le cabinet d'infirmière, le local loué à Groupama et les autres locaux situés entre le local Groupama et le bâtiment vendu à Madame et Monsieur Jean-François **GROS** ;
6. **remis** à plus tard, au cours du second semestre 2012, l'examen d'une proposition de vente à la commune de 2 parcelles constructibles, et ce, principalement, à cause des incertitudes de la conjoncture et du coût croissant des taux d'intérêts bancaires ;
7. **élu** par 10 voix pour et 1 bulletin blanc Jacques **BIGRE** pour remplacer Bruno **VERDIER**, démissionnaire pour cette délégation, comme délégué de la commune au Conseil communautaire de Terre d'Eaux ;
8. **entériné** un échange foncier avec la SCI de La Barre, pour permettre à celle-ci de rénover un ancien bâtiment situé en bordure de la forêt communale. L'opération est possible suite à un arrêté préfectoral retirant de la forêt communale soumise au régime forestier une parcelle de 13,60 ares ;
9. **déterminé** un taux de promotion pour les avancements de grade du personnel communal ; **reporté** au 1/01/2012 l'application de sa précédente délibération portant modification du tableau des emplois communaux, et dans le cadre de cette modification, **décidé de créer** un emploi à temps non complet pour la gestion de la nouvelle bibliothèque qui ouvrira début 2012 ;

10. **donné** un accord de principe à l'intégration de Maryline CATRAIN, infirmière, au bail du local infirmier de La Bruyère ;
11. **émis** un avis négatif sur le projet d'ouverture d'une carrière en bordure de la déviation de Trémus (voir ci-après page 3 le texte de cette délibération) ;
12. **discuté** de diverses questions lesquelles n'ont pas donné lieu à délibération et reçu diverses informations de la part du maire.

**Compte-rendu établi  
par le maire  
Robert MERIAUDEAU**

**Remarque** : dès sa rédaction ce compte-rendu est adressé par courriel ou courrier à chaque conseiller et n'est affiché qu'après validation par les conseillers municipaux. Ce compte-rendu est rédigé à partir du registre des séances du Conseil municipal tenu par le secrétaire de séance élu au début de chaque séance du Conseil municipal.

**Affiché le 05/12/2011**